

Glossaire

Administrations publiques (APU) : secteur de la Comptabilité nationale regroupant les unités institutionnelles dont la fonction économique principale est de produire des services non marchands destinés à toutes les unités ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu ou du patrimoine national Cf. chapitre 2.

Administrations publiques locales (APUL) : sous-secteur des APU, Cf. définition chapitre 2.

Aire urbaine : voir définition en page 12.

Budget primitif : document voté par l'assemblée locale en début d'exercice, fixant les enveloppes de crédit pour l'exercice et déterminant les recettes attendues, notamment la fiscalité directe locale.

Collectivités territoriales : collectivités locales dont les assemblées sont élues au suffrage universel direct et qui un pouvoir de fixation des taux d'imposition fiscale.

Compte administratif : compte établi par le président de l'assemblée locale, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Compte de gestion : compte établi par le comptable public, retraçant les débits et les crédits de la collectivité.

Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC) : dotation de l'Etat visant à compenser l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement scolaire du second degré, premier cycle.

Dotations générales de décentralisation (DGD) : dotation de l'Etat aux collectivités locales, versée en compensation des transferts de compétences (partie fonctionnement).

Dotations globales de fonctionnement (DGF) : concours financier de l'Etat aux collectivités locales, Cf. chapitre 7.

Dotations régionales d'équipement scolaire (DRES) : dotation de l'Etat visant à compenser l'effort d'investissement des régions en matière d'équipement scolaire du second degré, second cycle.

Épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette).

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette.

Épargne nette : épargne brute, diminuée des remboursements de la dette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : dotation de l'Etat destinée à rembourser aux collectivités locales la TVA acquittée sur leurs biens d'équipement.

Formation brute de capital fixe (FBCF) : valeur des biens durables acquis par les unités productrices, pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production, Cf. chapitre 2.

Population « avec » ou « sans » doubles comptes : voir définition en bas de page 11.

Prélèvements obligatoires : impôts, taxes et cotisations sociales, voir définition en page 33.

Valeurs en euros constants : valeurs en euros courants déflatées par un indice de prix.